

## **TRAIL DU ST JOSEPH : DIMANCHE 29 MAI 2022**

1. L'association « SARRAS TRAIL » organise le Dimanche 29 Mai 2022 des courses à pied essentiellement sur les chemins de Sarras et ses communes voisines.
  - 30km, 1300mD+ à partir d'ESPOIRS (à partir de 2002) départ 8H
  - 15km, 640mD+ à partir de JUNIORS (2003-2004) départ 9h
  - 7km, 250mD+ à partir de CADETS (2005-2006) départ 10h
  - 2,4 km de benjamins à minimes nés entre 2007 et 2010\*
  - 1,6 km poussins nés en 2011 et 2012\*
  - 0.8 km éveil athlétique nés à partir de 2013\*

**\*pour les courses enfants départ à partir de 9h15**
2. La participation au Trail du St Joseph est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants :
  - Une photocopie de votre licence FFA
  - Une licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
  - Une photocopie d'un certificat médical qui doit mentionner l'absence de contre- indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.
  - ***Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire en plus du certificat médical.***
3. Hormis les courses enfants, il ne sera pas possible de s'inscrire le jour de la course. Les inscriptions se feront **exclusivement sur INTERNET** via notre site partenaire <https://chronospheres.fr/evenements> **jusqu'au samedi 28 mai 2022, 14h**. Une inscription est considérée comme complète lorsque le paiement est effectif, et que le justificatif est valide.
4. **REMISE DES DOSSARDS** pour les courses 7, 15 et 30km, au Boulodrome du Complexe Sportif à SARRAS :
  - Samedi 28 mai entre 16H et 18h
  - Dimanche 29 mai 2022 jusqu'à une demi-heure avant le départ de chaque course
5. Tarif de l'inscription :

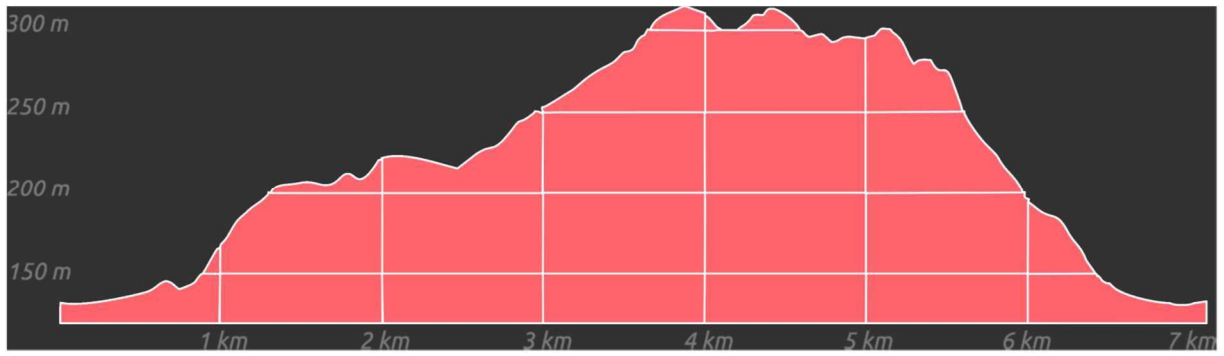
<b>COURSES</b>	<b>Jusqu'au 14 MAI</b>	<b>A partir du 15 MAI</b>
<b>7km</b> 250mD+	7€	9€
<b>15km</b> 640mD+	15€	18€
<b>30km</b> 1300mD+	25€	30€
<b>Courses enfants</b>	GRATUIT	

**Et pour tous les inscrits avant le 15 mai un cadeau sera offert.**

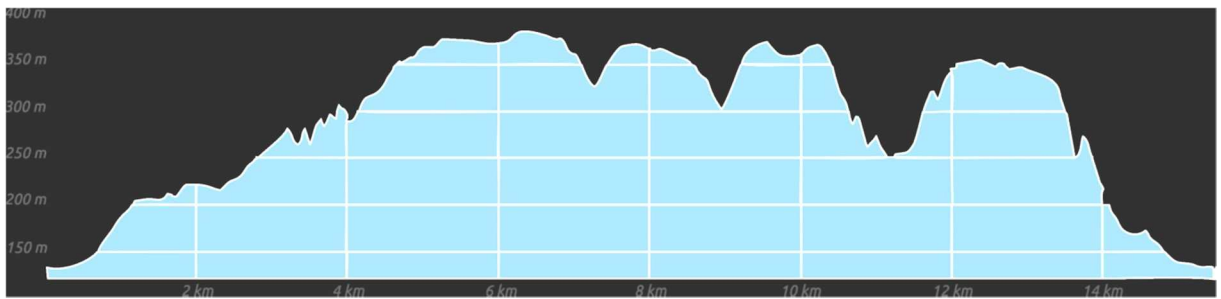
6. Ouverture des inscriptions à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022
7. Dotation en lots et produits régionaux. Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs. Seront récompensés : les 3 premiers H et D au général de chaque course. D'autres récompenses seront attribuées. La présence des coureurs récompensés est obligatoire sur le podium. En cas d'absence, les prix sont acquis par l'organisation.
8. Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée.
9. Barrières horaires : pour le parcours de 30 km une barrière horaire est fixée à 12h au 2<sup>ème</sup> ravitaillement au 26<sup>ème</sup> kilomètre. Tout coureur hors délai sera arrêté et rapatrié à l'arrivée en voiture. Tout coureur qui refusera de s'arrêter continuera sous sa seule et entière responsabilité et le parcours sera dé-balisé.

10. Un ravitaillement est prévu sur le parcours de 15km et 2 sur le parcours de 30km. Le port d'une réserve d'eau est fortement conseillé sur le 15km et obligatoire sur le 30km. Un ravitaillement pour les 3 courses est également prévu à l'arrivée.
11. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables ou bénévoles de l'épreuve placés tout au long du parcours et remettre son dossard à l'arrivée.
12. Toute demande d'annulation et remboursement par le participant ne sera prise en compte qu'accompagnée d'un certificat médical original et avant le 15 mai 2022 (cachet de la poste faisant foi)  
Adressez-la à : SARRAS TRAIL, Mairie de SARRAS, place Bochirol, 07370 SARRAS ou par mail [sarrastrail@gmail.com](mailto:sarrastrail@gmail.com)  
Après cette date, il n'y aura pas de remboursement possible en raison des frais déjà engagés par l'organisation.
13. Il sera établi un classement toutes catégories et un classement par catégorie. Pour le bon déroulement du classement, les concurrents devront apporter leurs épingles.
14. Tout litige sera réglé par le comité d'organisation.
15. Suite à un évènement indépendant de leur volonté (Conditions météorologiques, décision des Autorités Administratives etc...), les organisateurs se réservent le droit de modifier les itinéraires, l'horaire ou d'annuler l'évènement dans un souci de sécurité.
16. Les organisateurs (adhérents ou bénévoles) sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les coureurs participent à cette épreuve sous leur responsabilité et renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs, quel que soit le dommage subi.
17. Les droits à l'image : Les concurrents, de par leur participation au Trail du Saint-Joseph, autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayants droits, tels que les média et partenaires, à exploiter les images et vidéo sur lesquelles ils pourraient apparaître.
18. Le règlement : La participation au Trail du Saint-Joseph implique la connaissance et l'acceptation expresse du règlement, ainsi que le respect du code de la route en donnant priorité à tout véhicule en circulation sur le parcours.
19. La participation au Trail du St Joseph implique le respect de l'environnement : les coureurs s'engagent donc à ne pas jeter de déchets sur les parcours.
20. L'édition 2022 du Trail du St Joseph se déroulera dans le respect du protocole sanitaire en vigueur à la date de notre évènement. Il appartient à chacun de respecter les gestes barrières pour le bien commun et de ne pas se présenter au départ en cas de suspicion de COVID. Le port du masque est obligatoire dans les lieux de regroupement. Voici les règles sanitaires qui sont actuellement à mettre en place selon la Fédération Française d'Athlétisme dont nous dépendons : [https://www.athle.fr/pdf/docffa/recommandations\\_sanitaires\\_running.pdf](https://www.athle.fr/pdf/docffa/recommandations_sanitaires_running.pdf)

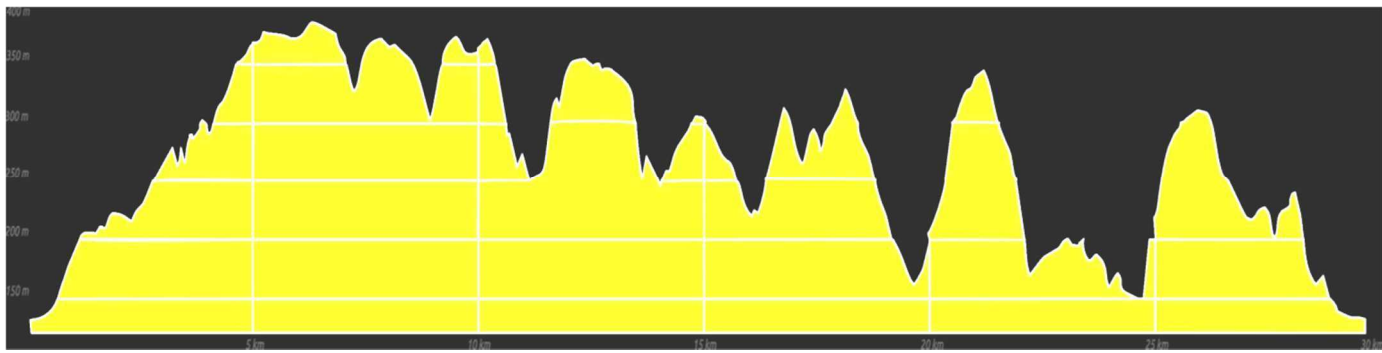
## PROFILS DES PARCOURS



PROFIL DU 7KM



PROFIL DU 15KM



PROFIL DU 30KM